

Quels leviers pour renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français ?

Déclaration du groupe des Entreprises

Notre groupe a toujours considéré la compétitivité des entreprises et filières françaises comme un sujet majeur. Nous avons d'ailleurs insisté pour que figure dans le projet de mandature la question de « *Faire du développement économique et de la compétitivité des entreprises une priorité nécessaire à la création des richesses matérielles et immatérielles* ».

Quand le sujet de la compétitivité de notre agriculture et de l'agroalimentaire français a été proposé en section, nous nous en sommes donc réjouis. Pourtant nous avons assez vite fait part de notre perplexité.

L'avis comporte en effet une liste trop importante de préconisations dont la plupart insuffisamment opérationnelles, et ne dégagent pas de véritables leviers d'action prioritaires. Perplexité aussi car, pour nous, la meilleure performance de la filière agroalimentaire française, passera, certes par une montée en gamme des produits, mais aussi par une simplification des normes et une meilleure compétitivité prix, en particulier vis-à-vis de nos voisins européens que sont l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne ou les Pays-Bas.

Or, certaines préconisations peuvent être contre-productives pour les entreprises comme pour les consommateurs. C'est le cas par exemple lorsqu'il est proposé, toujours avec les meilleures intentions du monde, de complexifier les règles comptables des entreprises agricoles et alimentaires. Comme si cela était la solution pour récupérer des parts de marché. Nous ne pouvons également que regretter qu'au paragraphe intitulé *Maîtriser les coûts de production et de transformation*, il ne soit essentiellement proposé que de « *réformer les dispositifs de formation initiale et continue* ».

Plus problématique encore, malgré son titre et nos nombreuses interventions en ce sens en section, l'agroalimentaire n'est pas réellement traité dans cet avis.

Dans un autre ordre d'idée, le mot « numérique » n'apparaît qu'à 6 reprises dans un avis de 37 pages denses. Et encore, la seule préconisation qui y fait allusion est immédiatement assortie d'une mise en garde, comme s'il fallait d'abord se méfier des nouvelles technologies plutôt que d'en utiliser l'immense potentiel.

Mal engagé dès le départ, l'avis brasse trop large pour véritablement apporter de vraies solutions pour répondre à ces enjeux de compétitivité.

Cet avis est donc, pour nous, celui des occasions manquées et malgré tout le respect et l'amitié que nous avons pour le rapporteur, le groupe des entreprises a voté contre cet avis.